

**Revue du**  
**Comité consultatif pour la sécurité et la stabilité de l'ICANN**  
**Document de synthèse**

**Rédigé pour la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers)**

**--AVANT-PROJET #1 PROPOSÉ AUX AVIS PUBLICS--**

**16 février 2009**

**Fondée en 2003, la JAS Communications est une entreprise unique en son genre proposant des services professionnels à une grande variété de clients commerciaux et d'organismes gouvernementaux dans le domaine des solutions de gestion des risques, technologie et gouvernance.**

<http://www.iascommunications.com>

(\*) La JAS Communications LLC a déjà travaillé pour l'ICANN en tant que sous-traitant de Delta Risk LLC.



## Document de synthèse

Le Comité consultatif pour la sécurité et la stabilité de l'ICANN (SSAC) a été créé après les attaques terroristes du 11 septembre en tant que mécanisme d'implication d'experts dans le domaine de la sécurité. Aujourd'hui, le SSAC est un Comité consultatif du Conseil d'administration de l'ICANN dont le rôle est de conseiller l'ICANN sur les questions liées à la sécurité et à la stabilité.

Les Statuts de l'ICANN décrivent un processus continu d'analyse des performances en tant que partie de son engagement envers l'évolution et l'amélioration. Tel que défini dans les Statuts, le but de la revue sera de déterminer:

- Si cette organisation poursuit un but permanent au sein de la structure de l'ICANN, et
- Si tel est le cas, s'il y a lieu d'envisager des changements dans la structure ou les activités en vue d'améliorer son efficacité.

La JAS Communications LLC a été engagée en novembre 2008 pour réaliser cette première revue du SSAC. Lors de la préparation de ce rapport, nous avons rassemblé des données qualitatives et quantitatives au travers d'entretiens, de communications par courriel et du sondage en ligne d'un peu plus de 50 personnes et organisations.

**Il est incontestable que le SSAC poursuit un but permanent au sein de la structure de l'ICANN.** Nous avons constaté que le SSAC remplissait bien son rôle d'entité consultative auprès du Conseil d'administration de l'ICANN et auprès de la communauté de l'ICANN en matière de prestation d'informations et de conseils précieux. Nous avons constaté que ce mécanisme de Comité consultatif du Conseil d'administration était un modèle approprié en termes d'implication d'experts dans le domaine de la sécurité et de la stabilité. Alors que l'expertise en matière de sécurité a été judicieusement rajoutée de la part de la direction et du personnel de l'ICANN, nous estimons également que la sécurité et la stabilité sont si essentielles à la mission de l'ICANN qu'il est tout à fait utile et recommandé de s'adresser à des sources de conseil indépendantes. Nous estimons que le Conseil d'administration de l'ICANN et la communauté de l'ICANN auront besoin de conseils en matière de sécurité et de stabilité dans un avenir prévisible.

**Il existe des possibilités d'amélioration du SSAC.** Nous avons identifié trois domaines généraux dans lesquels le SSAC est susceptible d'être amélioré :

- Clarté organisationnelle et charte
- Améliorer les formalités et la transparence
- Aborder les conflits d'intérêts de façon proactive

Nous notons que le SSAC a été créé plutôt à la hâte et a considérablement évolué depuis 2001 ; l'ICANN a de même considérablement évolué depuis 2001, y compris les adjonctions récentes de cadres et de

membres du personnel orientés vers la sécurité. Nous notons également que cette revue est la première revue externe du SSAC. En tant que telle, nous estimons que les problèmes identifiés dans le cadre de cette revue sont des 'difficultés dans le développement' typiques et relativement faciles à remédier maintenant, mais s'aggraveront presque certainement si on les laisse s'envenimer.

**Charte** : Actuellement, la charte du SSAC est excessivement large et peut de ce fait être interprétée pour pratiquement inclure tout thème ou toute activité. Ceci est problématique et est une source inutile de tension continue. Plusieurs de nos recommandations visent à clarifier la charte en abordant spécifiquement les domaines présentant une ambiguïté continue.

**Revue annuelle et processus de planification** : Nous recommandons que le SSAC se livre à une revue annuelle et entame un processus de planification en collaboration avec la direction, le personnel et la communauté de l'ICANN. Nous estimons que ceci offrira au SSAC la possibilité de coordonner ses activités avec les autres activités liées à la sécurité au sein de l'ICANN ainsi que de se synchroniser avec la communauté. De plus, le plan améliorerait la visibilité, la transparence et la responsabilisation. Le plan serait approuvé par le Conseil d'administration et comprendrait des dispositions visant à accorder au SSAC les ressources nécessaires afin d'accomplir les tâches entreprises.

**Améliorer le processus interne** : Le SSAC a développé une culture de coopération et de collégialité approfondie et effective. Nous avons recommandé plusieurs améliorations qui renforceront les processus internes du SSAC sans créer de bureaucratie excessive.

**Pratiques de conflits d'intérêts** : La perception de conflits d'intérêts éventuels au sein du SSAC qu'ont les personnes de l'extérieur est problématique, mais heureusement relativement facile à remédier. Nous recommandons que le SSAC élabore et publie une politique de conflits d'intérêts et inclut dans chaque produit de travail final, une analyse relative aux dissidences ou récusations rencontrées au cours du développement du produit.

Le SSAC est une entité unique en son genre jouissant d'une culture aussi forte et positive que productive. Le SSAC fonctionne, fonctionne bien et sert un objectif pertinent ; nous avons la certitude que le SSAC, l'ICANN et la communauté de l'ICANN seront encore plus consolidés par une mise en œuvre des recommandations formulées dans ce rapport.

## Sommaire des recommandations

RECOMMANDATION 1 : Que l'ICANN maintienne un organe consultatif composé d'experts externes compétents en sécurité et stabilité des systèmes d'identificateurs uniques de l'Internet.

RECOMMANDATION 2 : Que le SSAC conserve son identité fondamentale de Conseil consultatif agréé par et sous les ordres directs du Conseil d'administration.

RECOMMANDATION 3 : Le SSAC et le RSSAC (comité consultatif sur le système de serveurs racine) étant destinés à des buts différents, nous ne recommandons pas la conjonction de ces organes.

RECOMMANDATION 4 : Les membres du SSAC ne devraient pas être tenus de conclure des accords de confidentialité ou de devoir de loyauté avec l'ICANN.

RECOMMANDATION 5 : La charte du SSAC devrait être modifiée pour exclure les opérations impliquant des informations confidentielles ou propriétaires en l'absence de conseils spécifiques de la part du Conseil d'administration.

RECOMMANDATION 6 : La charte du SSAC devrait être modifiée pour exclure la participation à ou la revue des activités internes de l'ICANN sauf ordre spécifique de la part du Conseil d'administration.

RECOMMANDATION 7 : Corriger la perception de "l'indépendance" du SSAC par le biais d'améliorations du caractère formel, de la transparence et d'une interaction accrue avec le Conseil d'administration (recommandations spécifiques à des endroits multiples).

RECOMMANDATION 8 : Que la charte du SSAC soit modifiée pour inclure une condition selon laquelle les fonctions de président du SSAC et de chargé de liaison entre le SSAC et le Conseil d'administration ne puissent pas être remplies par la même personne.

RECOMMANDATION 9 : Que l'ICANN rembourse les frais de déplacement du président du SSAC aux conférences de l'ICANN, le cas échéant.

RECOMMANDATION 10 : Que le Conseil d'administration de l'ICANN examine la question de paiement d'un traitement ou d'honoraires à la direction et aux membres du SSAC.

RECOMMANDATION 11 : Que la charte du SSAC soit modifiée pour spécifiquement inclure dans son champ d'action les risques non techniques pouvant menacer la sécurité et la stabilité.

RECOMMANDATION 12 : Que le SSAC reste concentré sur le développement et le partage de connaissances et de compréhension des risques nouveaux et en évolution ; le SSAC devrait notamment éviter toute participation tactique à des activités de réduction des risques ou de réaction aux risques.

RECOMMANDATION 13 : Que la direction du SSAC améliore la sensibilité aux questions politiques et commerciales en tenant compte du conseil suivant (abrégé).

RECOMMANDATION 14 : Que la charte du SSAC soit modifiée pour donner des conseils en matière de focalisation sur les questions d'importance stratégique et liées aux politiques et pour éviter les questions tactiques sauf celles qui lui seront assignées par le Conseil d'administration.

RECOMMANDATION 15 : Conjointement avec le Conseil d'administration de l'ICANN, le personnel de l'ICANN et la consultation publique, que le SSAC entreprenne un processus de planification annuelle visant à revoir l'année précédente et à définir le programme de recherche et de publication, la stratégie d'adhésion, et les besoins en ressources pour l'année suivante. Le plan annuel sera présenté au Conseil d'administration pour validation.

RECOMMANDATION 16 : La mise en œuvre d'un plan annuel réduira le besoin de convocations fréquentes du Comité exécutif et de séances plénières du comité. Nous recommandons de réduire le volume des réunions à : (a) une réunion mensuelle du comité exécutif d'une durée de 60 minutes ou moins pour préparer (b) les séances plénières trimestrielles du SSAC d'une durée de trois heures ou moins. Nous recommandons que le SSAC continue à utiliser les sous-groupes du SSAC orientés projets.

RECOMMANDATION 17 : Que le SSAC tienne et publie des comptes-rendus de réunions sur le site Web du SSAC de manière opportune.

RECOMMANDATION 18 : Que le SSAC s'efforce à maintenir son site Web à jour pour y inclure les travaux en cours et ceux programmés à l'avenir.

RECOMMANDATION 19 : En tant que partie du premier plan annuel du SSAC, que le SSAC réexamine les tâches du premier secteur conjointement avec le personnel de l'ICANN. Les tâches du premier secteur sont les suivantes : « Développer un cadre de sécurité pour les services d'allocation des noms de domaine et des adresses Internet qui définisse les secteurs de concentration clés, et qui identifie les responsables respectifs. »

RECOMMANDATION 20 : Le SSAC devrait s'efforcer à trouver les meilleurs experts à l'échelle mondiale sans égard pour la proximité géographique. L'adhésion au SSAC ne devrait pas être soumise à des quotas géographiques artificiels.

RECOMMANDATION 21 : Que le ou la présidente du SSAC définisse un objectif de 15 membres pour le SSAC ; qu'il ou qu'elle ait la liberté de réduire ou d'augmenter ce nombre en tant que de besoin.

RECOMMANDATION 22 : Que les membres du SSAC soient désignés pour un mandat de trois ans, renouvelable indéfiniment par le Conseil d'administration sur recommandation de la présidence du SSAC.

RECOMMANDATION 23 : Ne pas imposer de limites de mandat aux membres du SSAC.

RECOMMANDATION 24 : Échelonner les mandats des membres du SSAC de sorte que le tiers des mandats soient à renouveler tous les ans.

RECOMMANDATION 25 : Que le mandat de chargé de liaison entre le Conseil d'administration et le SSAC soit limité à une durée d'un an renouvelable trois fois de suite au maximum.

RECOMMANDATION 26 : Que l'article XI des statuts de l'ICANN soit modifié pour inclure une nouvelle section concernant la révocation d'un membre ou d'un président du comité consultatif sur simple vote de la majorité du Conseil d'administration.

RECOMMANDATION 27 : Que le SSAC mette en œuvre une politique indiquant explicitement que la marque du SSAC (écrite ou orale) ne soit utilisée que pour des produits de travail approuvés, et que

l'utilisation de la marque SSAC autrement que pour ces produits officiels soit préalablement approuvée par un vote de la majorité du SSAC.

RECOMMANDATION 28 : Que le SSAC adopte officiellement et visiblement les lignes de conduite « Robert's Rules of Order » dans le déroulement des réunions de travail du SSAC.

RECOMMANDATION 29 : Que le SSAC adopte officiellement et visiblement la " Chatham House Rule " en tant que politique de confidentialité par défaut. D'autres politiques sont utilisées en tant que de besoin par accord mutuel.

RECOMMANDATION 30 : Utiliser les mécanismes recommandés dans cette revue, y compris le processus de planification annuelle, pour évaluer de façon régulière la performance du SSAC au regard des objectifs, des critères de recours aux ressources, et d'évaluation du rendement à l'avenir.

RECOMMANDATION 31 : Que le SSAC publie sur son site Web de simples formulaires de divulgation des conflits d'intérêts pour chacun de ses membres. Que les candidats au SSAC soient tenus de soumettre un document de divulgation complet au Conseil d'administration avant toute nomination au SSAC, et d'actualiser ce document selon les circonstances.

RECOMMANDATION 32 : Que chaque produit de travail du SSAC comprenne une section « dissidences ». Que tout membre du SSAC souhaitant exprimer sa dissidence le fasse dans cette section en mentionnant son nom ou de manière anonyme. En l'absence de dissidences, que la mention « pas de dissidences » soit indiquée.

RECOMMANDATION 33 : Que chaque produit de travail du SSAC comprenne une section « récusations ». Cette section mentionnera le nom de tout membre du SSAC s'étant récusé lors de toute partie de la préparation et de la discussion relatives au produit de travail spécifique. Si la personne souhaite rester anonyme, la mention « X récusations » apparaîtra dans cette section, X étant le nombre de récusations anonymes. En l'absence de récusations, la mention « pas de récusations » sera indiquée.

RECOMMANDATION 34 : Que le SSAC développe et publie une politique de conflits d'intérêts basée sur la politique du Conseil d'administration de l'ICANN.